

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Madame Martine MORVAN**

N° 10

TEBEO - Contrat d'objectifs et de moyens 2019-2021

Quimper Bretagne Occidentale souhaite poursuivre sa contribution au développement de la chaîne de télévision locale « Télévision Bretagne Ouest » par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens sur la période 2019-2021, après les conventions 2010-2012, 2013-2015 et 2017-2019. La participation financière proposée par Quimper Bretagne Occidentale est de 240 000 € sur 3 ans, soit 80 000 € par an (2019 – 2020 – 2021).

Les programmes de Tébéo se traduisent par un engagement quotidien de production propre (essentiellement journal et magazine centrés sur les sujets intéressant la vie locale, sports, culture, initiatives associatives ou citoyennes...) et pour le reste du temps d'antenne des rediffusions, archives, programmes libres de droits ou échanges de programmes avec les autres télévisions locales.

En termes de modèle économique, les ambitions de la chaîne sont de se financer essentiellement par la publicité à l'antenne (campagnes locales ou régionales plus que nationales). Toutefois, il n'existe pas d'expérience de modèle de télévision locale sans participation des collectivités, plus ou moins fortes selon qu'il s'agit d'initiatives publiques ou privées.

Tébéo couvre l'ouest breton défini par la zone de réémission de Roc'h Trédudon (Finistère, ouest des Côtes d'Armor, franges du Morbihan), ce qui représente un bassin de population d'environ 1,4 million d'habitants.

Tébéo souhaite mettre en place avec Quimper Bretagne Occidentale un nouveau contrat d'objectifs et de moyens. La participation financière proposée par Quimper Bretagne Occidentale est de 240 000 € sur 3 ans, soit 80 000 € par an (2019 – 2020 – 2021).

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019 (accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Dans le cadre de cette mission, sans préjudice du traitement rédactionnel de l'actualité dans les programmes d'information habituels de la chaîne, qui relèvent de sa seule initiative et de sa seule responsabilité, Tébéo s'engage à coproduire avec Quimper Bretagne Occidentale les programmes suivants :

- quatre émissions par an, dédié aux grands projets et/ou actions stratégiques de l'Agglomération.

Ces émissions, d'une durée unitaire de 13', seront généralement constituées d'un plateau avec invités et d'un reportage d'illustration. Le choix des sujets traités, des angles, des formats ainsi que le choix des invités seront effectués en commun, de façon à ce que les émissions soient à la fois informatives et plaisantes, conciliant au mieux les attentes de Quimper Bretagne Occidentale et celles des téléspectateurs.

Les différents éléments de son habillage graphique (génériques) identifieront clairement l'émission comme étant dédiée au territoire de l'agglomération. A cette fin, Quimper Bretagne Occidentale fournira à Tébéo tous les éléments graphiques (logos, illustrations) utiles.

Chaque émission sera diffusée un minimum de dix fois à l'antenne. Elle sera disponible en "rattrapage" sur le site web de la chaîne.

- Six vidéos de type « reportage » sur une durée de 2' à 2'30'' destinées à valoriser un événement marquant du territoire ou une action particulière de Quimper Bretagne Occidentale, plus particulièrement dans les communes de Quimper Bretagne Occidentale. Ces vidéos seront identifiées par les mêmes éléments d'habillage graphique que les émissions et seront diffusées chacune un minimum de dix fois à l'antenne. Elles seront mises à la disposition de Quimper Bretagne Occidentale, libres de droits, dans les mêmes conditions que les émissions ci-dessus mentionnées.

En outre, Tébéo diffusera gracieusement sur son antenne, à concurrence de 200 diffusions par an, les spots vidéo (durée moyenne de 30'') que lui fournira Quimper Bretagne Occidentale sur les sujets de vie pratique et citoyenne concernant ses compétences et son territoire. Les modalités techniques de ces diffusions (durée, formats, horaires) seront convenues, au cas par cas, entre Quimper Bretagne Occidentale et Tébéo.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président :

1 – à signer le contrat d'objectifs et de moyens 2019-2021 ;

2 - à verser à TBO la somme de 80 000 € au titre de l'année 2019.